

Contrat de prélèvement automatique

Je soussigné(e) _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____

autorise l'Association diocésaine de Grenoble à prélever sur mon compte bancaire

chaque mois à partir du 10/ _____ (mois)/201..
 chaque trimestre à partir du 10/ _____ (mois)/201..

- la somme de (en chiffres) _____ Euros
 la somme de (en lettres) _____ Euros

Les présentes instructions sont renouvelables par tacite reconduction.
 Je peux, à tout moment, demander par courrier à l'Association Diocésaine de Grenoble de modifier ou d'annuler mon autorisation de prélèvement.

Fait à : le :

Signature

Nom et adresse du créancier
 Association diocésaine de Grenoble
 CP 19 P. St Julien Eymard
 12 Place de Lavalette—CS 90051
 38028 GRENOBLE CEDEX 1



Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FROSZZ434286

A compléter. Merci de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)

Coordonnées de l'établissement teneur de mon compte :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Désignation du compte à débiter :

BIC | | | | | | | | | |

IBAN | F | R | | | | | | | |

Je fais un don

10 € 20 € 50 € 100 €

.....€ (autre montant)

Je m'engage à verser chaque mois, par prélèvement automatique, la somme de€

Chèque à l'ordre de ADG CB&CP St Pierre Julien Eymard

Un reçu fiscal de l'ADG vous sera adressé en janvier ou février de l'année suivant votre don.

Votre don servira pour les besoins de la paroisse, et notamment pour :

- * L'entretien et le fleurissement de l'église (1 213 €/an).
- * Les hosties et les lumignons (1 800 €/an).
- * Le fuel (14 000 €/an).
- * Etc...

Je participe à

Donner de mon temps pour divers services de la Paroisse pour :

- Entretien le jardin de la Maison Paroissiale
- Faire le ménage de l'église de.....
- Fleurir l'église de
- Autres

NOM

Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Merci de ne pas jeter ce dépliant sur la voie publique



Paroisse
 Saint Pierre-Julien EYMARD

Cantons de Matheysine, Corps et Valbonnais

Maison Paroissiale

10, avenue du Docteur Tagnard
 38350 La Mure
 Tél : 04 76 81 16 06

Courriel : paroisse.spje@free.fr
 Site : [http : //paroisse.spje.free.fr](http://paroisse.spje.free.fr)

La paroisse a besoin de vous
 et vient à votre rencontre

Ensemble, contribuons à la vie de la paroisse



Chers amis,

Merci de nous recevoir chez vous.

Notre démarche va peut-être vous surprendre.

Nous avons pris l'initiative de ce dépliant pour que vous preniez connaissance de la gestion de la paroisse, de son fonctionnement et de ses besoins.

Notre **paroisse St Pierre Julien Eymard**, la plus étendue des paroisses catholiques de l'Isère, **comprend 44 clochers sur nos trois cantons.**

Tout cela suppose des moyens humains et financiers importants.

Peut-être certains parmi vous, répondent-ils chaque année à l'appel au **Denier de l'Eglise** envoyé par notre évêque ? C'est un don très précieux pour l'ensemble de la vie de nos paroisses, celle de nos prêtres, des séminaristes, et des personnes salariées qui occupent des fonctions administratives et des missions de terrain dans le diocèse.

Le Denier sert aussi à couvrir les frais d'assurances diverses, maladie-vieillesse et prend en charge les prêtres, en maison de retraite, après toute une vie de service dans nos paroisses.

Mais le Denier ne peut, à lui seul, assurer la vie de toutes les paroisses du diocèse.

Ces dernières doivent aussi se prendre en charge.

Comment vit notre Paroisse ?

Notre paroisse ne vit que de dons.

Ceux-ci proviennent de la vente de lumignons, des quêtes pendant les messes, les enterrements, les baptêmes et les mariages ainsi que des contributions des familles lors de ces évènements.

Les **offrandes de messes** demandées par les familles pour leurs défunts sont importantes pour la vie des prêtres.

C'est pourquoi les dons de chacun sont essentiels autant pour le Denier que pour la contribution à la vie de la paroisse.

Quelles sont les charges de la paroisse ?

Deux postes importants :

- * **Frais des locaux :** entretien, chauffage, électricité, assurances, taxes foncière et d'habitation.
- * **Frais de personnel :** salaires et charges de la personne employée à mi-temps pour la cuisine et l'entretien de la maison paroissiale.

A ces postes, il faut rajouter :

- * **Les frais administratifs :** fournitures de bureau, frais de téléphone, etc...
- * **Les frais liés à la pastorale et au culte :** hosties, vin de messe, cierges, lumignons, encens, lectionnaires, livres de messes, livres de chants, ornements liturgiques, nappes, linges d'autel, chasubles, fleurissement des églises et leur entretien (ménage) etc...

Pourquoi une contribution paroissiale ?

Vous avez donc compris que le fossé est grand entre les charges et les recettes de notre paroisse et que nous n'arrivons pas à couvrir nos dépenses!

Aussi nous nous tournons vers vous pour que vous en soyez informés et que vous puissiez décider librement comment matérialiser votre aide à la vie de la paroisse.

Votre aide peut se matérialiser

- * **Par un don financier**
- * **Par l'achat ou don de fleurs, de cierges, d'hosties, de livres, etc...**
- * **Par une compétence partagée** (jardin, plomberie, électricité, chauffage, mécanique, peinture, etc ...).

Par avance, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et pour la réponse que vous nous donnerez

Je sais que la vie est difficile pour beaucoup d'entre nous, elle l'est aussi pour la Paroisse.

Néanmoins, je demeure confiant.

Je suis certain que nous trouverons les moyens matériels et humains pour continuer d'être, au milieu de vous et avec vous, les témoins du message de paix, d'amour et de réconciliation que le Christ nous propose dans son Evangile.

Soyez sûrs de mon amitié et de ma prière pour vous.

Père Armand Silaho Moudilou,

Curé de la Paroisse,

aux habitants des trois cantons

1^{er} juin 2015